

DELIBERATION CR027-2022

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L.123-1 à L.123-9, L.712-6-1 et L.719-7 ;

Vu le décret 71-871 du 25 octobre 1971 portant création de l'Université d'Angers ;

Vu les statuts et le règlement intérieur de l'Université d'Angers, tels que modifiés le 07 juillet 2022 ;

Vu les convocations envoyées aux membres de la Commission de la Recherche le 12 octobre 2022 ;

Objet de la délibération : AAP petits équipements

La Commission de la Recherche réunie le 17 octobre 2022 en formation plénière, le quorum étant atteint, arrête :

Les résultats de l'AAP petits équipements sont approuvés.

Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 30 voix pour.

Christian ROBLÉDO
*Président
de l'Université d'Angers*

Signé le 21 octobre 2022

La présente décision est exécutoire immédiatement ou après transmission au Rectorat si elle revêt un caractère réglementaire. Elle pourra faire l'objet d'un recours administratif préalable auprès du Président de l'Université dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa transmission au Rectorat suivant qu'il s'agisse ou non d'une décision à caractère réglementaire. Conformément aux articles R421-1 et R421-2 du code de justice administrative, en cas de refus ou du rejet implicite consécutif au silence de ce dernier durant deux mois, ladite décision pourra faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif de Nantes dans le délai de deux mois. Passé ce délai, elle sera reconnue définitive. La juridiction administrative peut être saisie par voie postale (Tribunal administratif de Nantes, 6 allée de l'Île-Gloriette, 44041 Nantes Cedex) mais également par l'application « Télérecours Citoyen » accessible à partir du site Internet www.telerecours.fr

Mis en ligne le : 21 octobre 2022

Pôle de recherche	Nom	Prénom	Unité de recherche Classement unité	Nom de l'équipement	Fournisseur pressenti	Nouvelle acquisition	Jouvence	Montant de l'équipement (en HT)	Montant demandé à l'UAJ	Co-financement	Source de co-financement	Montant du co-financement	Validé DU	Commentaire DU
1 - Végétal et environnement	Marchi	Muriel	IRHS 1/3	Agitateur orbital	UGAP		x	4 229,27	3 229,27	Oui	SFR QUASAV	1 000,00	Oui	Accord
1 - Végétal et environnement	Tcherkez	Guillaume	IRHS 2/3	Pack éclairage-fluorescence	LI-COR	x		14 867,00	14 867,00	Non			Oui	Avis très favorable
1 - Végétal et environnement	Fischer-Le Saux	Marion	IRHS 3/3	Poste de sécurité microbiologique de type 2	ADS-Laminaire	x		7 335,00	7 335,00	Non			Oui	Demande d'acquisition d'un nouvel équipement qui ne me paraît pas prioritaire
1 - Végétal et environnement	Helesbeux	Jean-Jacques	SONAS	Refrigerateur-refrigerant	CLOUP	x		8 238,00	8 238,00	Non			Oui	Cette demande s'inscrit dans une démarche conduite au laboratoire d'optimisation des procédés récurrents afin de réduire nos consommations (eau)
1 - Végétal et environnement	Pays-Volard	Olivier	BiodiWAG	Stereomicroscope ZEISS Stemi 508 équipé AxioCam 208 color	Fisher Scientific	x		4 172,31	4 172,31	Oui			Oui	BiodiWAG dispose déjà de l'écran d'observation du stereomicroscope (BOE)
2 - Santé	Lenaers	Guy	MITOVASC 1/2	Centrifugeuse réfrigérée de paillasse	DELTAHER catalogue UGAP	x		10 717,00	10 717,00	Non			Oui	Demande classée en priorité #1 pour l'Unité MitoVasc
2 - Santé	Légros	Christan	MITOVASC 2/2	Etreuse de capillaires	WPI		x	10 000,00	10 000,00	Non			Oui	Demande classée en seconde priorité au sein de l'Unité MitoVasc
2 - Santé	Calvignac	Brice	MINT	Station d'impression 3D Asiga Max X 27	IMakr	x		13 649,00	3 649,00	Oui	ANR CarboMIC	10 000,00	Oui	Equipement très important dans le développement microfluidique au coeur du projet du laboratoire
2 - Santé	Garcion	Emmanuel	CRC12NA éq 5 GLIAD	Congelateur à -80°C	Fischer Scientific		x	11 900,00	10 000,00	Oui	Récurrent Universita	1 900,00	Oui	Avis très favorable - Besoin incontournable du laboratoire
3 - Matériaux	Goeb	Sebastien	Moltech Anjou	Système de distillation sécurisé 8 voies	UGAP	x		12 000,00	8 500,00	Oui	FP MOLTECH	3 500,00	Oui	Unique demande de MOLTECH-Anjou. Avis Extrêmement favorable
3 - Matériaux	Bessin	Florent	Lphia 1/4	2 filtres optiques fibrés accordables en longueur d'onde et bande passante	AMS technologies	x		4 927,08	4 927,08	Non			Oui	Cette demande est pleinement justifiée et s'inscrit parfaitement dans les perspectives de développement du laboratoire
3 - Matériaux	Teboul	Victor	Lphia 2/4	Jouvence cluster de calcul	DELL	x	x	10 655,00	10 655,00	Non			Oui	Demande pertinente et parfaitement justifiée
3 - Matériaux	Ciret	Charles	Lphia 3/4	Système de mesure de M2	Thorlabs	x		11 935,74	5 935,74	Oui	REG20NAN-Paris Scie	6 000,00	Oui	Demande parfaitement justifiée et pertinente, notamment au vu des possibilités de mutualisation
3 - Matériaux	Boudebs	Georges	Lphia 4/4	Laser cw 532 nm	Oxius S.A.		x	4 038,00	4 038,00	Non			Oui	La demande est pertinente et se justifie pleinement dans le cadre d'une jouvence
4 - Math-STIC	Chantreïn	Jean-Mathieu	LERIA	Commuteurs	Extreme networks		x	4 000,00	4 000,00	Non			Oui	Le renouvellement de ce matériel est nécessaire pour mener à bien nos travaux de recherche. Ce matériel est aussi utilisé par certains membres de la SFR MathSTIC

110 265,40 €

Co-financement
OK